SYNDICAT AUTONOME SPP-PATS
1re FORCE SYNDICALE
SYNDICAT AUTONOME SPP - PATS SDMIS

Madame F.LAREAL vice-présidente chargée de l'instruction
Tribunal judiciaire de Lyon, Cabinet du JI N°8
67 rue Servient 69433 Lyon Cedex 03

Lyon 7ème arrondissement, 21 juillet 2023

Réf : 2023_13 2107

Objet : Demande de modification de l'avis préalable de mise en examen en matière de délits de diffamation ou d'injure publique

N° parquet : 23011000244
N° instruction :JI CABJI8 23000015

Madame,

Visé par une plainte de Monsieur Rémy CHABBOU, Mr Didier DUPIR et de leur organisation syndicale SUD solidaire SDMIS, je souhaite vous informer que les communications au cœur du litige qui sollicite votre action se bornent au cadre de l'organisation professionnelle Syndicat Autonome SDMIS69 SPP-PATS.

Organisation professionnelle dont je suis le président départemental et représentant moral depuis le 24 février 2020. Je suis sapeur-pompier professionnel au SDMIS depuis le 14 octobre 2002. Dans ce contexte, pourriez vous s'il vous plaît m'envoyer l'avis préalable de mise en examen en tenant compte de ces informations.

En effet, dans le cadre de cette affaire j'ai été entendu au début du mois de juin par un officier de police judiciaire du commissariat du 3/6ème arrondissement de Lyon. J'ai alors précisé mon emploi, les fonctions que j'occupe au sein du SA SDMIS69 SPP-PATS et répondu à l'ensemble des questions qui m'ont été posées. J'ai également donné de nombreux éléments détaillés qui rendent infondés les faits reprochés à l'organisation professionnelle que je représente.

Dans l'attente du nouvel avis préalable de mise en examen, sachez que je reste à votre entière disposition pour vous rencontrer et vous présenter ces documents accompagnés d'explications précises.

Je vous prie, Madame d'agréer l'expression de mon plus profond respect.

Pour le SA SDMIS 69 SPP-PATS
président départemental

Steeve MARTINEZ